



Annexe au point 6

Rapport d'orientations budgétaires

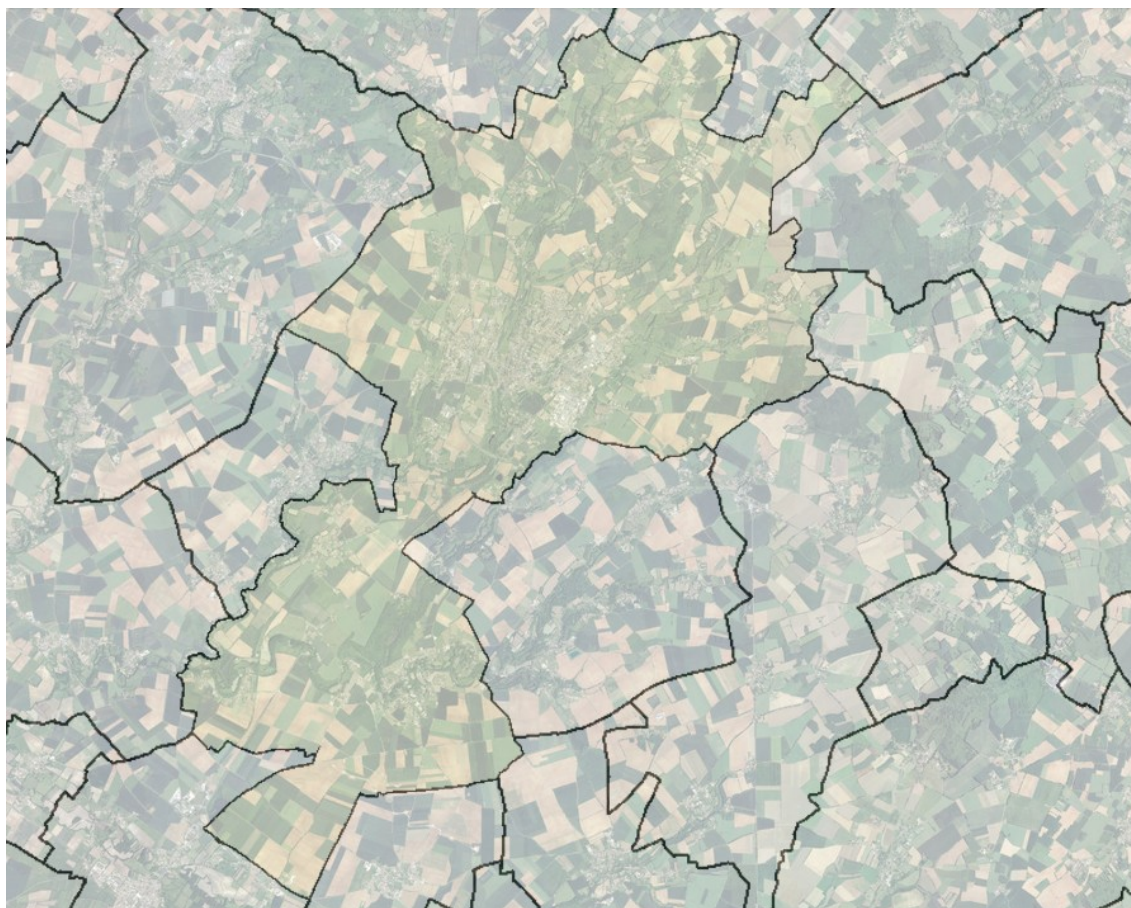
23 février 2021

Sommaire

Contextes particuliers.....	3
> Actualité.....	3
> Population, démographie et logement.....	4
> Melle dans son intercommunalité.....	6
L'exécution du budget général 2020.....	7
> Le budget de fonctionnement.....	8
Les dépenses de fonctionnement.....	8
Les recettes de fonctionnement.....	12
> Un bon résultat comptable du budget de fonctionnement.....	16
> Le budget d'investissement.....	16
Les budgets annexes.....	19
> Budget annexe Énergies renouvelables.....	19
> Budget annexe Lotissements.....	20
L'endettement.....	21
La fiscalité.....	22

Perspectives pour 2021..... 24

- > Nos engagements de mandats, impacts sur le fonctionnement..... 24
 - La vie citoyenne..... 24
 - La vie quotidienne..... 24
 - Notre relation aux habitants..... 25
 - La communication..... 25
 - La culture..... 25
 - Le sport..... 26
 - La Jeunesse..... 26
 - Le Tourisme et le Patrimoine..... 26
 - Un service dédié au développement local et à l'éducation populaire..... 27
- > Attractivité économique et attention sociales..... 27
 - Attractivité et dynamisation économiques..... 27
 - Vie Sociale..... 27
- > L'aménagement, un nouveau service..... 28
 - L'environnement..... 28
 - L'urbanisme, les services techniques et les grands projets..... 28
 - Les grands projets, le budget d'investissement..... 29
- > Transversalité..... 29



Contextes particuliers

> Actualité

Le premier rapport d'orientations budgétaires de ce mandat municipal intervient dans un contexte particulier. Comme celui de l'année dernière, mais aussi comme le précédent.

En effet, en février 2019, Yves Debien menait le premier débat d'orientations budgétaires de la commune nouvelle de Melle. Une commune née deux mois auparavant et donc sans histoire budgétaire commune. Un contexte particulier donc, celui de préparer un budget sans références précises. C'était une prévision de confiance, la confiance construite par cinq équipes municipales ayant choisi de se rassembler en une commune nouvelle.

En février 2020, Yves Debien rédigeait son dernier rapport d'orientations budgétaires mais aussi le premier s'appuyant sur un an de vie municipale commune pour nos cinq collectivités d'origine. Il venait clore l'exécution du premier budget de notre commune nouvelle. Le budget qui en découlait, voté en mars 2020, était destiné à permettre à l'équipe municipale issue des urnes d'agir immédiatement. Il traduisait les intentions de la municipalité précédente et traçait des perspectives. Élus en mars, il nous appartenait donc de le mettre en œuvre, de l'amender, voire de le bouleverser en fonction de notre programme et de nos choix.

C'était sans compter avec l'apparition de la COVID 19, maladie infectieuse émergente provoquée par le coronavirus SARS-CoV-2 apparue à Wuhan en Chine centrale le 16 novembre 2019 avant de se propager dans le monde et de devenir une pandémie. Depuis nous vivons en situation de crise sanitaire, cette crise poussant même l'État à instaurer pour deux mois par la loi du 23 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire prolongé une fois jusqu'au 10 juillet 2020. Alors que le premier confinement portait ses fruits, la loi du 9 juillet 2020 organisait la sortie de l'état d'urgence sanitaire, mettait en place un régime transitoire à partir du 11 juillet.

Malheureusement, une seconde vague épidémique fait son apparition en octobre. L'état d'urgence sanitaire est à nouveau déclaré par un décret du 14 octobre 2020 et prolongé une première fois jusqu'au 16 février 2021 par la loi du 14 novembre 2020. Le 9 février dernier, l'Assemblée nationale a définitivement voté un nouveau projet de loi qui prévoit un report du 1er avril au 30 septembre 2021 le régime organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire.

Voilà le cadre de notre première année de mandat sachant que cette première année n'a commencé que le 24 mai 2020 et que nous n'aurons donc eu finalement la maîtrise de ce budget que pendant sept mois très particuliers.

Ceci dit, il convient de regarder malgré tout, parce que nos prédécesseurs ont agit et que nous agissons depuis que nous sommes élus, ce que le budget 2020 aura permis de réaliser et comment il a été exécuté, non sans auparavant prendre connaissance de l'actualité statistique de notre environnement.

> Population, démographie et logement

Nous aurions peut-être pu, aujourd'hui, nous appuyer sur les premiers chiffres où les grandes tendances du recensement que nous devons faire ce début d'année. Ce dernier a été reporté par l'INSEE pour les raisons que l'on connaît. Nous nous appuyons à nouveau sur les derniers chiffres connus, ceux du dernier recensement donnant des chiffres au 1er janvier 2017.

L'INSEE estimait alors la population légale de Melle (périmètre actuel) à 6 540 habitants. Cette population légale comprenant la population municipale de 6 213 habitants à laquelle s'ajoute la population comptée à part au nombre de 327. Il s'agit de la population vivant en communauté (lycéens internes, résidents de maisons de retraites etc...).

Sur le territoire municipal, répartition et évolution se différencient de la manière suivante selon les communes déléguées :

	Mazières	Melle	Paizay	Saint-Léger	Saint-Martin	Commune
Population municipale au 01/01/2017	389	3 530	477	946	871	6 213
Écart 2017/2014 en habitants	-3	-110	2	-65	-7	-183
Écart 2017/2014 en %	-0,77 %	-3,12 %	0,42 %	-6,87 %	-0,80 %	-2,95 %
Population totale au 01/01/2017	405	3 764	491	991	889	6 540
Écart 2017/2014 en habitants	-7	-124	16	-79	-5	-199
Écart 2017/2014 en %	-1,73 %	-3,29 %	3,26 %	-7,97 %	-0,56 %	-3,04 %

Ces données traduisent une baisse sensible depuis 2014 de la population. La population municipale passant entre 2014 et 2017 de 6 396 habitants à 6 213, et la population totale de 6 719 à 6 540.

Toutes les communes déléguées, à l'exception de Paizay-le-Tort, ont vu leur population décroître sur la période. Diminution particulièrement sensible à Saint-Léger-de-la-Martinière et Melle. Cette décroissance est le résultat d'un solde naturel négatif de -0,9% par an dû au vieillissement et qui n'est que partiellement compensé par un solde migratoire de +0,5% par an. Ce solde migratoire positif est un atout : il traduit l'attractivité de notre commune.

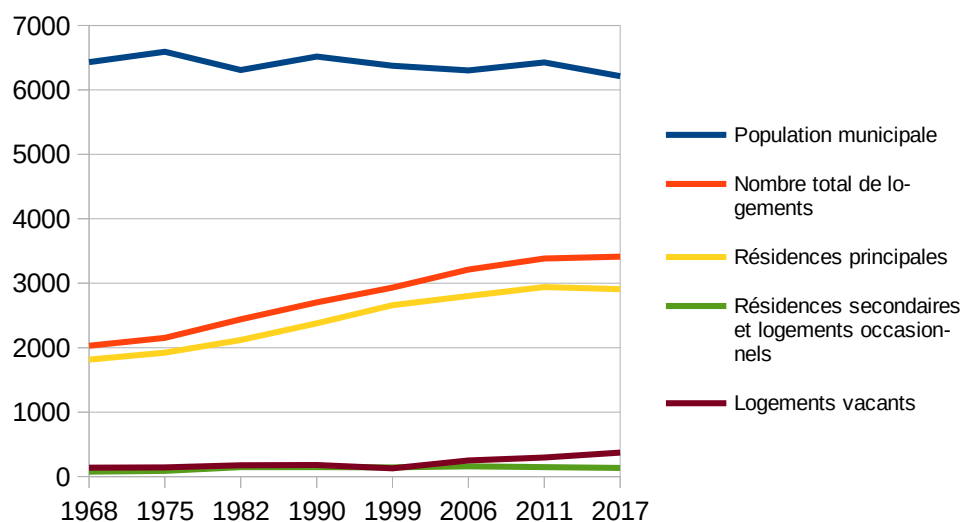
Les Deux-Sèvres comptent 374 799 habitants, selon les données rendues publiques par l'Insee le 29 décembre 2020. Ces chiffres qui entrent en vigueur au 1er janvier 2021 sont ceux de l'année 2018. Sur la période 2013-2018, le département connaît chaque année en moyenne un léger accroissement de population, de 0,2%, contre 0,4% en moyenne sur le reste de la France.

La baisse apparemment forte sur Melle doit être relativisée, car sur la période, en accord avec la municipalité, la société HLM, Immobilière Atlantique Aménagement a organisé la vacance de 90 logements puis les a démolis (Theil, Tapis vert, Stade, ...) ou va bientôt les démolir (Pain béni, ...). Les constructions neuves ne les ont que très partiellement compensés. Cela a induit une diminution «artificielle» de la population de près de 180 habitants, ce qui permet de penser que nous sommes dans le creux de la vague et qu'une période de croissance démographique est une hypothèse tout à fait raisonnable.

L'évolution en dent de scie de la population municipale de notre commune depuis 1968 montre en effet que rien n'est figé (données INSEE).

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2017
Population municipale	6 430	6 592	6 308	6 518	6 374	6 303	6 427	6 213
Nombre total de logements	2 030	2 152	2 439	2 704	2 932	3 211	3 384	3 412
Résidences principales	1 815	1 922	2 118	2 378	2 660	2 803	2 942	2 907
Résidences secondaires et logements occasionnels	77	87	146	147	143	159	146	133
Logements vacants	138	143	175	179	129	250	296	372

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.



Une tendance à observer de manière attentive pour notre politique foncière et notre politique du logement à réfléchir et à venir, c'est l'évolution du nombre de résidence principales en constante évolution alors même que la population est stable sur la durée.

Alors que la consommation d'espace commençait à moins augmenter chaque année en France (33.189 hectares artificialisés en 2011, 22409 en 2016), la courbe est repartie à la hausse depuis début 2017 alors même que les chiffres sont fondés sur les surfaces cadastrées et ne prennent pas en compte l'ensemble de l'artificialisation liée aux infrastructures.

Ci-dessous, il est aussi intéressant de regarder la durée de résidence en 2017, et de constater qu'une très grande majorité de notre population est établie de façon durable.

	Nombre de ménages	Part des ménages en %
Ensemble	2 907	100
Depuis moins de 2 ans	376	12,9
De 2 à 4 ans	480	16,5
De 5 à 9 ans	523	18
10 ans ou plus	1 528	52,6

> Melle dans son intercommunalité

L'intercommunalité est désormais aussi importante que la commune dans le quotidien de nos concitoyens, bien qu'ils n'en aient pas toujours pleinement conscience.

Le Rapport d'orientation budgétaire est aussi l'opportunité de replacer notre commune au sein de Mellois en Poitou, tant les destins de nos deux collectivités sont étroitement liés.

Melle, commune la plus peuplée (devant Aigondigné avec 4700 habitants et Celles sur Belle avec 3750 habitants), siège de l'EPCI et capitale historique du territoire mellois, rencontre parfois des difficultés pour se voir reconnue comme ville-centre et jouer pleinement son rôle.

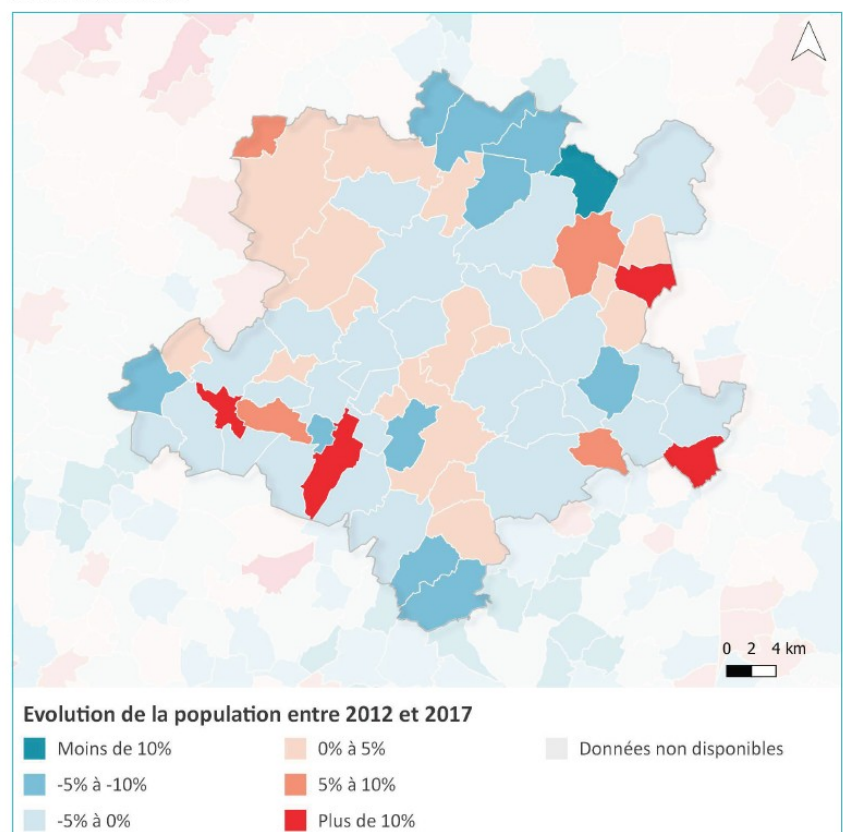
Avec une superficie de 65,3 km², Melle ne représente que 5% des 1 284 km² de Mellois en Poitou. Pour autant, avec une densité presque trois fois supérieure (96 habitants au km² contre 37), sa population municipale de 6 284 habitants représente 13% de celle du territoire.

A noter que la population comptée à part n'est pas prise en compte dans le cadre de l'intercommunalité alors qu'elle induit des coûts, et qu'elle l'est par l'Etat pour le calcul de la Dotation globale de fonctionnement. Par ailleurs, avec un solde migratoire légèrement supérieur à celui de la communauté de communes, Melle est un des centres d'attractivité du territoire.

Cette attractivité est étroitement liée à la densité des services publics et privés et aux activités économiques localisées sur le territoire municipal. Premier bassin de vie du territoire, Melle en est surtout le poumon économique avec 566 établissements et surtout 3 347 emplois, soit le quart des emplois du territoire communautaire (13 770 emplois).

Si un emploi sur quatre du Mellois est localisé à Melle, seulement 1 182 sont occupés par des résidents de la commune. Ce qui signifie que sur les 2 233 actifs mellois ayant un emploi, plus de 1 000 travaillent hors Melle, alors que plus de 2 000 emplois (2 165) sur Melle sont occupés par des non-résidents. Ces données montrent clairement l'importance et le rôle essentiel de notre commune pour les habitants de Mellois en Poitou, mais aussi l'importance des flux quotidiens domicile-travail (2 000 entrants, 1 000 sortants) d'où, en l'absence de transports publics adaptés, la pression sur les parkings du centre-ville où se concentrent de nombreux emplois occupés par les non-résidents.

CC Mellois en Poitou



Source : INSEE, 2012-2017, traitement Ithéa

L'exécution du budget général 2020

Le compte administratif 2020 est le deuxième de notre commune nouvelle. Celui de 2019 aurait pu servir de référence pour commencer à établir des comparaisons et toujours mieux affiner nos prévisions. Nous l'utiliserons bien sûr, mais comme évoqué au début de ce rapport, le regard rétrospectif sur plusieurs années est à prendre avec beaucoup de prudence :

- 2018 > 5 budgets municipaux, plusieurs budgets annexes et 1 budget syndical
- 2019 > 1 budget municipal et 2 budgets annexes
- 2020 > 1 budget municipal et 2 budgets annexes dans une année de crise sanitaire

Section Fonctionnement		2020	2019
Dépenses	A	5 737 695,48	5 722 810
Recettes	B	6 985 516,27	7 049 130
Résultat comptable 2020	$C = B - A$	1 247 820,79	1 326 319
Résultat antérieur reporté	D	2 452 628,57	2 114 890
Résultat de la section de fonctionnement	$E = C + D$	3 700 449,36	3 441 209,51

Section Investissement		2020	2019
Dépenses	F	2 020 800,07	1 787 814,21
Recettes	G	2 511 441,84	3 300 620,14
Résultat comptable 2020	$H = G - F$	490 641,77	1 512 805,93
Résultat antérieur reporté	I	118 387,59	-1 394 800,67
Résultat de la section d'investissement	$J = H + I$	609 029,36	118 005,26

Restes-à-réaliser en dépenses	K	1 456 620,00	1 606 390,00
Restes-à-réaliser en recettes	L	359 200,00	573 077,00
Solde des restes-à-réaliser	$M = L - K$	-1 097 420,00	-1 033 313,00
Financement nécessaire par la section de fonctionnement	$N = J + M$	-488 390,64	-914 925,41

Résultat final de la section de fonctionnement	$O = E - N$	3 212 058,72	2 452 628,57
---	-------------	---------------------	---------------------

Pour autant, le deuxième budget prévisionnel de la commune nouvelle avait été établi en mars dernier en s'appuyant sur le premier budget de 2019.

Par ailleurs, nous n'avons transféré ces deux dernières années que peu de compétences et très facilement identifiables en terme de budget, le SDIS et les bornes de recharges électriques. Il est à noter que le transfert du SDIS en 2020 est à "l'avantage" des budgets municipaux puisque le montant de la participation annuelle au SDIS a augmenté et c'est l'intercommunalité qui l'assume aujourd'hui.

Hors budgets annexes, les dépenses de fonctionnement ont à nouveau atteint 5,737 millions d'€ pour un budget prévisionnel prévu en dépense à 5,934 millions d'€. Les dépenses pourraient sembler ne même pas avoir subi les évolutions naturelles liées à l'inflation ou au GVT¹, ne nous y trompons pas : les temps de confinement ont aussi été de vrais temps de compression de la dépenses au niveau des achats.

1 L'effet GVT (glissement, vieillissement, technicité) correspond à la variation de la masse salariale entre deux périodes dues au phénomène :

- du Glissement : Augmentation des salaires due aux promotions individuelles
- du Vieillissement : Augmentation des salaires due à l'ancienneté des salariés
- de la Technicité : Augmentation des salaires due à la progression des qualifications techniques.

Le budget d'investissement est lui considérablement sous-réalisé : la beaucoup. Malgré des restes à réaliser de plus de 1 millions d'€ analog de financement du budget de fonctionnement n'est que de 488 000 €.

> Le budget de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Des dépenses de fonctionnement réduites par le contexte, des dépenses exceptionnelles non réalisées

Les dépenses prévisionnelles avaient été estimées proches du réalisé 2019. S'y ajoutaient deux dépenses exceptionnelles, la restauration du rempart de Saint Savinien estimé à 170 000 € et l'étude IEM (Interprétation de l'État des Milieux) pour 200 000 €, deux dépenses imposées en fonctionnement.

Le prévisionnel s'élevait donc pour les **Charges à caractère général (011)** à 2 406 370 € contre 2 102 550 € en 2019. **Elles sont largement sous-réalisées à 1 900 519 € (-8,5%)** par rapport au prévisionnel.

		BP 2019	CA2019	BP 2020	CA 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 102 550,00	2 077 660,79	2 406 370,00	1 900 519,60

Pour les Achats (60), les quelques économies réalisées sur les fluides du fait du moindre usage de nos équipements lors du confinement ont été compensées par un surcroît d'achats de petit équipement. Beaucoup d'évènements n'ont pu se tenir, les équipes techniques ont donc pu travailler sur d'autres projets et effectuer plus de petits travaux. De plus, l'achat des masques de protections et des différents produits de "protection" sanitaires, très partiellement remboursés par l'État est affecté au poste des Vêtements de travail, ce qui fait plus que doubler la dépense prévue.

Il est à préciser que tous les masques, y compris ceux achetés par la commune et fournis aux habitants sont comptabilisés ici, ce qui est une erreur d'affectation.

Le contexte ne nous permet pas d'observer la diminution des dépenses d'énergie et de carburants comme une tendance durable (isolation, éclairages économes, véhicules électriques, ...). Nous devons donc redoubler d'attention et d'investissements judicieux afin de continuer à faire décroître ces dépenses, les postes d'économies ne sont pas nombreux : celui-ci doit être une de nos priorités.

		BP 2019	CA2019	BP 2020	CA 2020
60	Achats et variations des stocks	666 900,00	714 907,48	678 400,00	662 003,67

Au le sous chapitre des **Services extérieurs (61)**, la réalisation est beaucoup plus faible que la prévision. Les deux projets cités plus haut et prévus en Entretien de voirie (rempart) et en Étude et recherche (IEM) n'ont pu être réalisés. La préparation a été faite, ils seront mis en œuvre en 2021. Le prix du rempart est désormais connu : il est bien plus élevé que l'ancienne prévision mais devrait bénéficier de subventions.

Nous avons amélioré l'**Entretien de voirie (615231)** sur le marché à bon de commande et nous avons effectué des travaux sur nos éclairages publics.

Pour mémoire, depuis 2016, l'entretien de la voirie (premier poste de dépense de ce chapitre) a beaucoup évolué. En 2018, ces dépenses étaient de 380 000 € et de 345 000 € en 2017. En 2019, 498

000 €, dont 466 000 € pour le marché à bons de commande, soit une augmentation de 118,5% par rapport à 2018 (+31%). Cette augmentation des dépenses de voirie est en lien avec la politique affichée.

Nous sommes encore dans les réglages de commune nouvelle pour les **contrats de maintenance** que nous renégocions petit à petit et pour l'abandon de contrats contractés du temps des anciennes communes et que nous stoppons petit à petit, cela engendrant parfois des coûts exceptionnels. Nos recrutements sont aussi orientés vers des compétences qui doivent nous permettre de gagner de l'autonomie et recourir de manière moins régulière à des compétences extérieures.

Une ligne s'est fortement accrue, celle de la **formation**. Employeur d'apprentis, nous devons à l'avenir, si nous voulons continuer à en accueillir, maintenir cette ligne à un niveau plus élevé que par le passé. En 2018 et donc à partir du 1er janvier 2020, le gouvernement a transféré la compétence "apprentissage", des régions aux branches professionnelles, laissant un reste à charge conséquent aux collectivités. Il est toujours paradoxal mais désormais habituel que l'état impose aux collectivités une augmentation de leurs dépenses de fonctionnement alors que par ailleurs, il les exhorte à les limiter. Le reste à charge, au-delà des 50 % pris en charge par le CNFPT, est entièrement à la charge de la collectivité employeuse, alors qu'auparavant, les collectivités ne payaient rien. Pour les apprentis dans le secteur privé, c'est bien l'État qui verse une aide, entre 5 000 et 8 000 euros par apprenti, ce qui revient à prendre entièrement en charge la formation.

		BP 2019	CA2019	BP 2020	CA 2020
61	Services extérieurs	1 115 800,00	969 680,85	1 355 500,00	985 485,85

Pour les **Autres services extérieurs (62)**, la réalisation est aussi en dessous du prévisionnel. La cause principale est la non tenue de nombreux évènements pour lesquels nous n'avons donc pas eu à communiquer, à imprimer de supports, à employer de prestataires techniques ou artistiques.

La ligne des télécommunications est aussi très très en dessous de la prévision, nous sommes en pleine restructuration, des rattachements aux exercices précédents et suivants rendent assez peu lisible cette ligne que nous devons évaluer au mieux pour 2021 et pour l'avenir.

		BP 2019	CA2019	BP 2020	CA 2020
62	Autres services extérieurs	256 150,00	325 809,61	303 150,00	190 324,93

Le budget prévisionnel prévoyait des Charges à caractère général (2 406 000 €) à un niveau presque équivalent aux **Charges de personnel (012) évaluées à 2 497 900 €**, les dépenses de personnel étant en général le premier poste de dépenses. Ces dernières sont réalisées à hauteur de 2 346 484 €.

		BP 2019	CA2019	BP 2020	CA 2020
012	CHARGES DE PERSO-FRAIS ASSIMILES	2 431 760,00	2 362 085,57	2 497 900,00	2 346 484,78

Les Charges de personnel et frais assimilés se sont contractées de près de 15 600 € (-0,7%) entre 2019 et 2020 et est largement au dessus du prévisionnel comme en 2019.

Premier poste de dépenses, les ressources humaines représentent comme en 2019, 40,9% des dépenses totales. Elles pèsent la moitié des dépenses de gestion des services (51,6%) soit un accroissement de 2,1%. Cet indicateur est difficile à appréhender puisque, comme nous l'avons vu précédemment les

charges à caractère général, autre partie des dépenses de gestion des services se sont fortement contractées.

Il s'agit là des **dépenses brutes de personnel**, si on en déduit les **Atténuations de charges² (6419/59)** pour 49 536 €, ainsi que le remboursement des **mises à disposition de personnel à la communauté de communes³** les dépenses de personnel sont en réalité passées de 2 148 000 € à 2 242 302 € soit une augmentation de 4,4%. Ces dépenses nettes représentant 49,3% des dépenses de gestion, chiffre toujours à prendre avec précaution pour les mêmes raisons que précédemment.

	2020	2019	20/19
Dépenses de personnel - chapitre 012	2 346 000	2 362 000	-0,7%
Atténuation charges de personnel - chapitre 013	49 500	140 000	-64,6%
	2 296 500	2 222 000	3,4%
Màd° de personnel remboursées - chap 70 partiel	54 000	74 000	-27,0%
Dépenses nettes de personelles	2 242 500	2 148 000	4,4%

Cette hausse a plusieurs causes, certaines habituelles à chaque exercice d'autres plus contextuelles :

- le GVT qui n'est jamais neutre,
- le fait que nos services ai été moins sollicité par d'autres collectivités, générant moins de recettes
- moins d'Indemnités journalières encaissées

4 de nos agents ont été a mi-traitement du fait d'arrêts longue maladie, ce qui est légèrement supérieur à l'année 2019, la hausse de la masse salariale aurait pu être un peu plus élevée.

Les **Autres charges de gestion courantes (65)** sont très proches de leur prévisions (-2,6%).

		BP 2019	CA2019	BP 2020	CA 2020
65	AUTRES CHARG. GEST° COUR	355 200,00	326 816,22	302 700,00	294 836,45

Le niveau de prévision 2020 était bien moindre en comparaison de celui de 2019. Cela s'explique par le choix d'une nouvelle relation financière avec le CCAS. En effet, la subvention de 58 000 € est passée à 21 000 € (-37 000 €). C'est la conséquence d'une volonté de transférer les loyers des locaux mis à disposition du CCAS, précédemment perçus par la commune directement au CCAS.

Le CCAS construit son budget en même temps que la commune construit le sien : nos prévisions devront se nourrir de son bilan et de ses nouvelles prévisions.

Provisionnées à hauteur de 66 000 €, les subventions ont été délibérées à hauteur de 62 695 € (-5%). Mais nous en avons versé 4 000 € de plus qu'en 2019 (+6,7%). Le choix de la commune a été de ne pas réduire le montant des subventions quelle que soit la modification des activités associatives. L'année a été mise à profit pour définir un nouveau règlement d'attribution des subventions applicable en 2021.

2 En recettes du budget de fonctionnement qui sont constituées du remboursement de rémunération du personnel (indemnités journalières) et les remboursements de personnel mis à disposition de la communauté de communes
 3 Une commune membre met du personnel à disposition de sa communauté de communes pour la réalisation de certains travaux de voirie. Budgétairement et comptablement, la commune assure le paiement du personnel et répercute la mise à disposition en émettant un titre à l'encontre du groupement au compte 70846.

La provision du poste Formation des élus avait été doublé (de 1 000 € à 2 000 €), la dépense a été de 5 403 € soit + 170%. Des élus se sont formés et une formation à la Vie citoyenne a été mise en oeuvre pour organiser la première Assemblée citoyenne.

Les **Charges financières (66)** n'appellent pas de commentaires particuliers, aucun emprunt n'ont été réalisé en 2019 et en 2020, les intérêts d'emprunt s'amenuisent donc petit à petit.

Les **Charges exceptionnelles (67)**, par nature imprévisibles ne déséquilibrent pas le reste du budget.

		BP 2019	CA2019	BP 2020	CA 2020
66	CHARGES FINANCIÈRES	126 400,00	115 394,51	95 812,30	95 812,30
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	123 607,00	89 192,48	77 000,00	40 184,19

Les frais financiers ont à nouveau été réduits en 2020, de 12 000 €, résultat du désendettement de la commune.

L'équipe précédente avait budgété la reconduite du niveau des subventions exceptionnelles de l'année précédente. Les structures les sollicitant n'ont pas toutes fait leurs demandes en 2020, de nombreux événements exceptionnels ne s'étant pas déroulés.

Les **Opérations d'ordre budgétaires entre sections (042)** ne constituent pas des dépenses "réelles", ce sont des opérations sans flux financiers qui doivent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.

		BP 2019	CA2019	BP 2020	CA 2020
042	OPERATION D'ORDRE (sections)	405 700,00	750 948,79	553 300,00	1 059 700,16

La dotation aux amortissements s'est encore accrue. La hausse de 203 000 € en 2019 correspondait aux amortissements des quatre communes déléguées hors Melle qui compte tenu de leurs tailles n'avaient pas d'obligation réglementaire d'amortir. La nouvelle hausse de près de 150 000 € correspond à la fin de la reprise de l'ensemble des amortissements. Il s'agit d'une dépense de fonctionnement et d'une recette d'investissement (

Des biens et matériels ont été cédés pour un peu plus de 500 000 €. L'Ecole J Ferry et l'ex-IEN (anciens locaux de l'Inspection de l'Education Nationale, rue Jules Ferry) à la Communauté de Communes Mellois en Poitou pour une valeur au bilan de 482 834 €, plusieurs matériels du Centre Technique Municipal pour près de 25 000 €.

Ces résultats viennent conforter ceux que nous avons observés à l'issue du premier exercice de la commune nouvelle.

Entre 2018 et 2019, les dépenses réelles avaient diminué de 0,1% et les dépenses de gestion augmenté seulement de 0,2%, pour un taux d'inflation d'1,8% en 2018.

Entre 2019 et 2020, pour ce deuxième exercice clos de la commune nouvelle, les dépenses réelles ont diminué de 5,9% et parmi elles, les dépenses de gestion se sont réduites de 4,7%.

Il s'agit d'une année exceptionnelle qui ne peut pas être utilisée comme référence fiable pour construire le budget 2021.

Les recettes de fonctionnement

Alors qu'entre 2017 et 2018, avant le rassemblement de nos communes, on avait constaté un très léger tassement des recettes de gestion (-0,1%) et des recettes réelles (-0,1%), qui traduisait une légère mais certaine « perte de pouvoir d'achat » du fait de l'inflation, 2019 marquait une inversion de la tendance avec un léger accroissement des recettes de gestion de 58 000 € (+0,9%) et des recettes réelles de 67 000 € (+1%), soit un taux de croissance équivalent à celui de l'inflation.

Pour 2020, si les recettes de gestion réalisées sont 1,4% au dessus des prévisions, elles diminuent par rapport à 2019, -170 000 € soit -2,5%.

Les impôts locaux, pour un montant de 1,4 millions, les attributions de compensation versées par la communauté de communes pour un montant de 1,5 millions et la part forfaitaire de la DGF versée par l'état pour 873 000 €, sont les trois principale recettes du budget municipal.

Encore une fois, il est difficile de tirer de ces chiffres une tendance durable, à la fois à cause du contexte sanitaire mais aussi des réglages d'un budget qui n'en est qu'à sa deuxième édition.

Les **Produits des services (013)** sont au dessus des prévisions (+22,6%) mais largement en dessous de 2019 (-7,7%). Un chapitre en construction

		BP 2019	CA2019	BP 2020	CA 2020
70	PRODUITS DES SERVICES	116 300,00	214 346,87	161 500,00	197 919,27

On pouvait s'attendre à ce que les **Produits des services (70)** soient en chute compte tenu du contexte sanitaire et de la moindre activité, c'est vrai même si le chapitre est réalisé au-delà du prévisionnel.

On voit bien que la **Redevance d'occupation du domaine public** (-52,1%), les **Produits de services culturels** (-54,9%), les **Locations de matériel et mobiliers** (-66,6%), sont en nettes baisses. On peut l'attribuer à la réduction d'activité liée à la crise sanitaire.

Mais sont intégrés à ce chapitre le **Remboursement de personnel par le CCAS** ainsi que des remboursement divers. Cette recette avait été provisionné à hauteur de 19 500 € dans un autre chapitre à l'article 6419 "Remboursement sur rémunération de personnel". Avec cet ajustement, le chapitre est donc parfaitement réalisé à 161 900 € pour 161 500 € prévu.

A la ligne **Mise à disposition de personnel GFP** ou nous avons provisionné 22 200 €, nous réalisons 31 176 €.

Les **Impôts et Taxes (73)** sont au dessus en légère hausse, rien de significatif ou de durable.

	BP 2019	CA2019	BP 2020	CA 2020
73 IMPÔTS ET TAXES	3 696 197,00	3 705 710,08	3 653 000,00	3 736 295,98

Plus de 80% des recettes proviennent de la fiscalité (73) et des dotations (74).

Avec plus de 3,7 millions d'euros, les impôts et taxes sont le premier poste de recettes. Ils en représentent plus de la moitié et alors qu'ils connaissaient une diminution sensible de 2% (-75 000 €) entre 2018 et 2019, elles repartent à la hausse avec +0,8% (+ 21 000 €). En réalité une vraie stabilité, l'État compensant parfaitement pour le moment la taxe d'habitation qu'il va terminer cette année de faire disparaître pour les contribuables.

La somme des taxes locales (**Taxe sur le foncier Bati (TF)**, **Taxe sur le Foncier non bâti (TFnB)** et **Taxe d'Habitation (TH)**) représentent 38% des recettes de ce chapitre soit 1,4 millions d'€. Les deux tiers de la recette proviennent de la taxe sur le foncier bâti (921 000 € - 66%). La taxe d'habitation ne représente plus que 28% de ces recettes (393 000 €) et la taxe sur le foncier bâti a un rendement faible avec des recettes à hauteur de 80 000 € (6%).

Les recettes de la fiscalité sur laquelle la commune peut agir (TF et TFnB) se sont accrues de 21 000 €. La Taxe d'habitation n'est désormais plus un impôt perçu par la commune puisque fin 2021 plus aucune résidence principale ne sera imposée, seules seront perçues localement les résidences secondaires et les locaux vacants. Perçue par l'État, ce dernier la compense auprès des communes.

Les recettes autonome ne représente plus que 27,4% des recettes fiscales et 16% des recettes de gestion des services. Cette perte d'autonomie fiscale est inquiétante et écorne le principe de libre administration des collectivités locales qui est un des piliers de notre République.

N'ayant pas fait évoluer la fiscalité (les taux cibles de fiscalité demeurent inchangés), la faible dynamique fiscale résulte de l'évolution des bases (revalorisation et extension).

Sans surprises, l' **Attribution de compensation**⁴ versée par le CCMP diminue de 15 000 €, ce qui se produira chaque année encore pendant sept ans pour une baisse globale sur 10 ans de 150 000 €.

Parmi les autres ressources fiscales importantes, le FNGIR⁵ à hauteur de 455 000 € est identique à 2019.

Parmi les autres taxes, à noter la forte progression (+ 13%) de la **Taxe additionnelle aux droits de mutation** qui en 2020 progresse encore avec 137 000 € de recettes. C'est une bonne nouvelle qui se confirme pour les finances de la commune, mais c'est surtout un signe de reprise du marché immobilier de l'ancien même si le marché pour le neuf reste atone. Ce n'est pas une recette facilement prévisible.

4 À travers l'**Attribution de compensation**, l'EPCI a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, calculé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

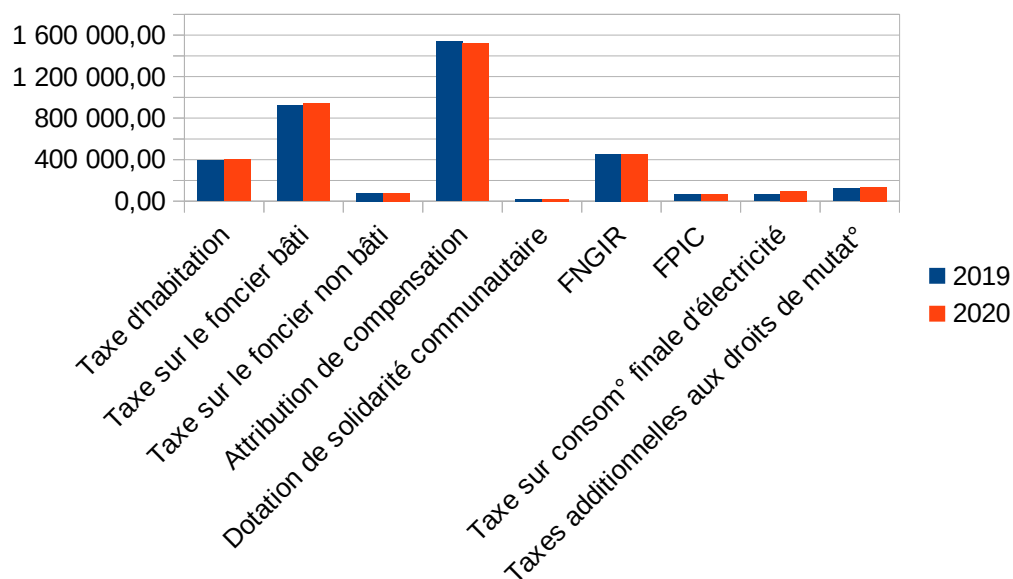
5 **FNGIR** : fonds national de garantie individuelle des ressources qui permet de compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité de la taxe professionnelle locale de 2010.

Les **Droits de place** (7336) sont en baisse (-41,2%), le marché n'a pas toujours pu se tenir et nous avons exonéré les commerçants sur une partie de l'année compte tenu de la crise sanitaire.

Une bonne surprise financière (qui en terme environnemental n'est pas aussi positive) est la hausse de la **TCFE⁶ (Taxe sur la consommation finale d'électricité)** avec + 21 000 € (+53,8%) ... Mais qui est en réalité un trimestre perçu en avance et que nous ne percevrons pas en 2021.

En ce qui concerne la Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), une partie est directement perçue par la commune (95 937 €) sur la partie du réseau concédée à ERDF (la partie urbaine de la commune déléguée de Melle). Pour le reste du territoire municipal, le SIEDS qui en est le concessionnaire la perçoit directement.

Pour les contribuables de la commune, le lissage des taux de fiscalité mis en œuvre en 2019 s'est traduit par des évolutions divergentes mais de faibles amplitudes selon l'impôt et selon la commune déléguée de résidence.



Les **Dotations et participations (73)** sont aussi en légère hausse, l'augmentation sensible de la DSR en est la principale cause.

		BP 2019	CA2019	BP 2020	CA 2020
74	DOTATIONS ET PARTICIPATION	1 817 280,00	2 051 203,72	1 969 180,00	2 016 055,67

Les différentes dotations et participations à hauteur de 2 millions d'euros constituent le second poste des recettes de gestion, soit 31 % des recettes, elles reculent de 35 000 € (-1,7%).

⁶ La **TCFE** est un ensemble de taxes locales et départementales sur la consommation finale d'électricité. ... la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) : elle est prélevée par le fournisseur et reversée à la commune (ou collectivité locale concernée). Le projet de loi de finances pour 2021 prévoit dans son article 13 une réforme de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Une mutation qui sous couvert de simplification rogne à nouveau le levier fiscal local et limite les capacités d'intervention des collectivités.

Les évolutions contrastées observées sont pour l'essentiel liées aux évolutions des différentes dotations d'État : **DGF forfaitaire**⁷, **DSR**⁸, **DNP**⁹. Elles représentent 1 368 000 € soit les deux tiers des dotations (66%) et se sont accrues de 50 000 € soit 3,8%.

Les deux tiers (66%) de cet ensemble de dotations d'Etat proviennent de la DGF – dotation forfaitaire qui pour 2020 a été reconduite à l'identique après s'être accrue de 5% (engagement de l'état pour les communes nouvelles) en 2019.

Troisième dotation en volume, la DNP s'est accrue de 10 000 € (+8,6%) après une hausse de 20 000 € (+20%) en 2019 pour s'établir aujourd'hui à 115 767 €.

Avec un montant de 419 630 €, la DSR, seconde dotation en valeur s'accroît fortement de 40 000 € (+10,7%) après avoir connu une légère diminution de 5 000 € (-1,4%) en 2019.

La **Dotation pour les titres sécurisés** (cartes d'identité et passeports réalisés par la commune) s'élevait depuis son origine à 8 580 €, montant forfaitaire. Avec l'accroissement d'activité constatée depuis deux ans, cette indemnisation était loin de compenser les coûts de ce service. Au-delà du transfert du service, c'est surtout un transfert de charge de l'État vers la collectivité. L'état a fait évoluer cette dotation de 50%, nous avons à plusieurs reprises fait valoir notre mécontentement. Cette évolution ne compense pour autant pas le coût réel de cette charge pour la commune.

Les autres ressources importantes de ce chapitre sont les **Dotations de compensation de la Taxe professionnelle**¹⁰ qui avaient retrouvé en 2019 leur niveau de 2017 à 263 000 €. Elle diminue légèrement cette année de 5,1% soit 13 000 €.

La **recette de FCTVA** sur le fonctionnement est passée de 100 000 € à 85 000 €. Ce montant est directement lié aux dépenses de fonctionnement pour lesquelles nous avons le droit de récupérer partiellement la TVA. Nous sommes désormais sur un rythme normal puisque jusqu'à l'année passée nous touchions dans la même année le FCTVA des années n-2 ou n-1 en fonction des communes. Nous touchons désormais l'année n.

Ce chapitre est aussi celui où nous percevons les **Subventions** liées à certains projets que nous menons et provenant indifféremment de l'État, de la Région, du Département, de l'Europe ou d'autres organismes publics ou privés.

En 2020, nous avons perçu une partie de la subvention de 62 000 € accordée par la Région et une subventions partielle du Département, les deux se rapportant au projet RBC (Réserve de biodiversité). Nous aurons à mettre certaines subventions (celle de la région en fait partie, finançant l'action de nos agents) en regard de notre masse salariale afin parfois d'en amoindrir le coût net.

Troisième source de recettes non négligeable pour la commune, les **Revenus des immeubles**, avec une recette de 404 000 € en recul de 53 000 € (-11,6%). Mais attention, cette diminution est en partie

7 **DGF** : Dotation globale de fonctionnement, instituée en 1979. Son montant est établi selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances. Elle est constituée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation.

8 **DSR** (Dotation de solidarité rurale), qui comporte donc une fraction dite « bourgs-centres » (- de 10 000 hbts), une fraction « péréquation » (- de 10 000 hbts mais au potentiel financier faible) et, depuis 2011, une fraction « cible » 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions

9 **DNP** : dotation nationale de péréquation qui a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier (part principale) et de faiblesse de la base d'imposition sur les entreprises

10 Dotation liée à la suppression de la taxe professionnelle, applicable à compter de l'année 2011 aux collectivités locales, l'ancien fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) a été remplacé par la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

artificielle, car elle n'intègre plus les loyers versés par le CCAS pour les logement municipaux dont il dispose. Il perçoit désormais directement les loyers (diminution de nos recettes) mais perçoit une subvention diminuée d'autant.

> Un bon résultat comptable du budget de fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement avec un résultat comptable de plus 1,2 millions d'euros est d'un bon niveau. Il est légèrement inférieur de 78 500 € à celui observé en 2019.

Le résultat comptable par habitant est de 202 € en 2019, à comparer à celui des communes de même strate démographique qui était de 142 € en 2018.

	2020	2019	2018
Nombre d'habitants (DGCL)	6 540	6 623	6 623
Résultat comptable (Rec - dép fonctionnemnt)	1 247 000	1 370 000	1 288 000
Commune - en € par hbt	191 €	207 €	194 €
Moyenne de la strate - en € par hbt	<i>inc</i>	145 €	142 €
CCCM - en € par habitant	<i>inc</i>	73 €	77 €

Si ce résultat est bon, il doit cependant être relativisé. En effet, nous n'avons pas réalisé les travaux prévus aux remparts (170 000 €), nous n'avons pas engagé l'Etude IEM (200 000 €).

Mais la tendance reste bonne, dans la mesure où on observe une stabilité entre le résultat de la commune nouvelle et ceux cumulés en 2018 des communes déléguées. Mais pour la première fois depuis plusieurs années, même si c'est dans de faibles proportions, les recettes diminuent (- 55 000 €) alors que les dépenses progressent de 15 000 €.

Bien entendu, on ne peut pas parler de tendances tant l'année aura été particulière.

> Le budget d'investissement

Le budget d'investissement s'établit à 2,02 millions d'euros en dépenses et à 2,51 millions d'euros en recettes. Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 395 500 €.

Nous n'avons réalisé que pour 1 million d'euros de travaux. Un montant identique à 2019, à nouveau bien inférieur à celui réalisé par nos communes en 2018 qui était plus du double (2,2 millions d'euros). 2020 comme 2019, mais pour des raisons différentes est à nouveau une année trop légère en termes d'investissement.

		2020	2019
Dépenses	<i>F</i>	2 020 800,07	1 787 814,21
Recettes	<i>G</i>	2 511 441,84	3 300 620,14
Résultat comptable 2020	<i>H=G-F</i>	490 641,77	1 512 805,93
Résultat antérieur reporté	<i>I</i>	118 387,59	-1 394 800,67
Résultat de la section d'investissement	<i>J = H + I</i>	609 029,36	118 005,26

Ce constat pourrait être relativisé puisque nous avons à nouveau des opérations engagées et non réalisées constituant ce que l'on appelle les RAR (Reste A Réaliser).

En effet, si le montant des investissements effectivement achevés n'est que de 2 millions d'euros, un montant de 1,4 millions d'€ a été engagé. Mais certaines de ces opérations étaient déjà des reste à réaliser de 2019.

		2020	2019
Restes-à-réaliser en dépenses	<i>K</i>	1 456 620,00	1 606 390,00
Restes-à-réaliser en recettes	<i>L</i>	359 200,00	573 077,00
Solde des restes-à-réaliser	$M = L - K$	-1 097 420,00	-1 033 313,00
Financement nécessaire par la section de fonctionnement	$N = J + M$	-488 390,64	-914 925,41

En 2019, ces retards étaient à imputer aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes du fait de la commune nouvelle (généralisation des procédures complexes imposées aux communes de plus de 3 500 habitants, temps nécessaire d'harmonisation et d'agrégation des différents programmes communaux etc.). Nos prédécesseurs avaient indéniablement manqué de temps.

En 2020, les retards sont essentiellement dus à la crise sanitaire qui a véritablement bloqué toute activité lors du premier confinement, le redémarrage a été plus que délicat.

Les retards sont aussi dus aux délais de réponse de plus en plus longs des entreprises sollicitées, voire l'absence de réponses, au temps pris par les bureaux d'études pour rendre leurs copies et aux obligations et contrôles de l'administration qui ne vont pas dans le sens de la simplification si souvent mise en avant. Ces problématiques ont été encore renforcées par la crise sanitaire.

Les difficultés rencontrées pour finaliser les projets et lancer les travaux de programmes importants (rénovation du restaurant de Paizay-le-Tort, et à Melle rénovation du Méliès, lancement du Club House du Pinier) se traduisent par des restes à réaliser très importants. En dépenses, 1,6 millions d'euros sont engagés et non ou partiellement réalisés, et 0,5 million d'euro de subventions sont encore à percevoir pour financer ces programmes.

Pour les opérations non affectées, l'investissement a été financé par autofinancement dont les amortissements à hauteur de 552 000 €, le FCTVA pour 302 000 €, les plus-values sur cessions immobilières et les cessions de terrain et d'immeubles pour 502 000 €, la taxe d'aménagement de 43 000 € et les excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 915 000 €.

Pour les opérations affectées, peu de projets menés en 2019 et en 2020 donc peu de subventions perçues, seulement 132 000 €.

D'une année sur l'autre, la structure des recettes d'investissement a fortement évolué. C'est pourquoi il est toujours délicat de tirer des conclusions significatives sur un exercice. Le décalage dans le temps entre le financement par la commune des travaux et la perception des subventions peut fortement en modifier l'interprétation, surtout lorsqu'il s'agit de travaux lourds et coûteux.

Nous aurons en 2020 :

- achevé la reprise des concessions au cimetière Saint Pierre de Melle
- réalisé l'accessibilité de l'église de Paizay le Tort
- entièrement repris la rue des Champs et la rue des Huileries à Melle
- réalisé conjointement avec le CCMP l'accès à la future gendarmerie à Melle
- bien avancé la mise en réseau téléphonique et des sites municipaux (mairies et CTM)

Chaque année, nous renouvelons les matériels de nos agents et entretenons notre patrimoine :

- achat de deux véhicules électriques pour les services techniques

- rénovation, réparation, petits aménagement de nos équipements pour 52 000 €

Avec un montant total de recettes d'investissement de 2,5 millions d'euros et des dépenses à hauteur de 2 millions d'euros auxquels s'ajoutent 118 000 € de résultats antérieurs reportés, le résultat de la section est de 609 000 €. Résultat auquel il faut adjoindre le solde négatif des restes à réaliser pour un peu plus d'1 million d'euros. Au final, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 488 000 €.

Une fois ces 488 000 € déduits du résultat cumulé de la section de fonctionnement qui s'élève à 3 700 449 €, la commune dispose de 3 212 000 € pour financer ses futurs investissements auxquels viendra s'ajouter l'excédent de fonctionnement de 2021.

Les budgets annexes

> Budget annexe Énergies renouvelables

Le budget annexe a payé pour avoir le droit de vendre son énergie (redevance 700 €) comme chaque année. Il a aussi acquitté les impôts 2019 sur la vente d'électricité (presque 2 000 €).

Il a vendu pour près de 7 200 € d'électricité.

Il n'a pas investi en 2020, mais a encaissé une subvention régionale escomptée depuis 2017 (30 000 €). Le budget général a fait une avance au budget annexe de 35 000 € qui avait été souhaité pour commencer à financer une 2^{ème} tranche de travaux.

4/ Le résultat de fonctionnement est de : 17 600 € ; le résultat d'investissement est de 78 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	DÉPENSES	BP 2020	CA 2020
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	700,00	694,78
6137	Redevance droits de passage	700,00	694,78
69	IMPÔTS SUR BÉNÉFICES ET ASSIMILÉS	2 000,00	1 971,00
695	Impôt sur les bénéfices	2 000,00	1 971,00
023	VIREMENT EN INVESTISSEMENT	18 439,98	
	TOTAL	21 139,98	2 665,78

	RECETTES	BP 2020	CA 2020
002	Excédent de fonctionnement reporté	13 139,98	
707	Vente d'électricité	8 000,00	7 189,20
7588	Autres produits de gestion	0,00	0,14
	TOTAL	21 139,98	7 189,34

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	DÉPENSES	BP 2020	CA 2020
215	Install° techniques - tranche 2 - AMO+frais	6 500,00	
	Install° techniques - tranche 2 - travaux	60 000,00	
	TOTAL	66 500,00	0,00

	RECETTES	BP 2020	CA 2020
001	Excédent antérieur reporté	12 743,55	
1312	Subvention régionale		30 000,00
1678	Avance remboursable du Budget général	35 316,47	35 316,47
021	Prélèvement sur fonctionnement	18 439,98	
	TOTAL	66 500,00	65 316,47

> Budget annexe Lotissements

La valeur du stock de terrains à vendre était de 1 243 000 € en début d'année 2020.

Le budget a effectué près de 18 000 € HT de dépenses réelles de fonctionnement :

- des prestations intellectuelles pour 13 500 € environ (principalement pour La Faitivère),
- des achats pour 4 220 € à Charzay (déconstruction de murs, et intervention Place Net).

Il n'y a pas eu d'encaissement de ventes de terrains en 2020, ni d'encaissement d'autres recette (subventions).

La valeur du stock de terrains à vendre passe à 1 261 000 € en fin d'année 2020.

Le budget annexe dispose d'un peu plus de 382 200 €. En 2020, le budget général de la commune nouvelle a fait une avance à ce budget annexe de 65 700 €.

Début 2019, les cinq lotissements ont été mathématiquement agglomérés pour en faire un budget annexe unique. En 2020, aucun examen approfondi de ce budget annexe n'a été mené.

Courant 2021, il conviendra de refaire le point Lotissement par Lotissement : surfaces à vendre ; valeur des travaux ; prix de vente escompté du m2 pour pouvoir projeter véritablement l'avenir ; montant des avances consenties par les budgets généraux de chacune des communes déléguées ...

	FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
6045	Achat d'études et prestations	13 541,52
605	Achat d'équipements et travaux	4 222,25
658	Autres charges de gestion courantes	0,28
	Variation du stock (= valeur du stock en début d'année)	1 243 859,77
	TOTAL - DEPENSES	1 261 623,82

	FONCTIONNEMENT	RECETTES
71355	Variation du stock	1 261 623,54
	TOTAL - RECETTES	1 261 623,54

	INVESTISSEMENT	DÉPENSES
3555	Intégration du stock final	1 261 623,54
	TOTAL - DEPENSES	1 261 623,54

	INVESTISSEMENT	RECETTES
3351	Stock de terrains en cours	1 243 859,77
16876	Avance du Budget général	65 669,39
	TOTAL - RECETTES	1 309 529,16

L'endettement

	2020	2019	2018
Etat de la dette au 31 décembre	3 640	4 015	4 429
Annuité (capital et intérêts)	499	525	545
Emprunts contractés dans l'année	-	-	240

En
milliers
d'€

	2020	2019	2018
Population DGF	6 540	6 623	6 623
Dette par habitant - Commune	557 €	606 €	669 €
Dette par hbt - moyenne de la strate	<i>inc</i>	828 €	844 €
Annuité par habitant - Commune	76 €	79 €	82 €
Annuité par hbt - moyenne de la strate	<i>inc</i>	104 €	108 €

	2020	2019	2018
Taux d'endettement - commune	7,1%	7,4%	7,8%
Niveau d'endettement - moyenne strate	<i>inc</i>	9,12 %	9,6%
Capacité désendettement - Commune (années)	2,0	2,5	3,3

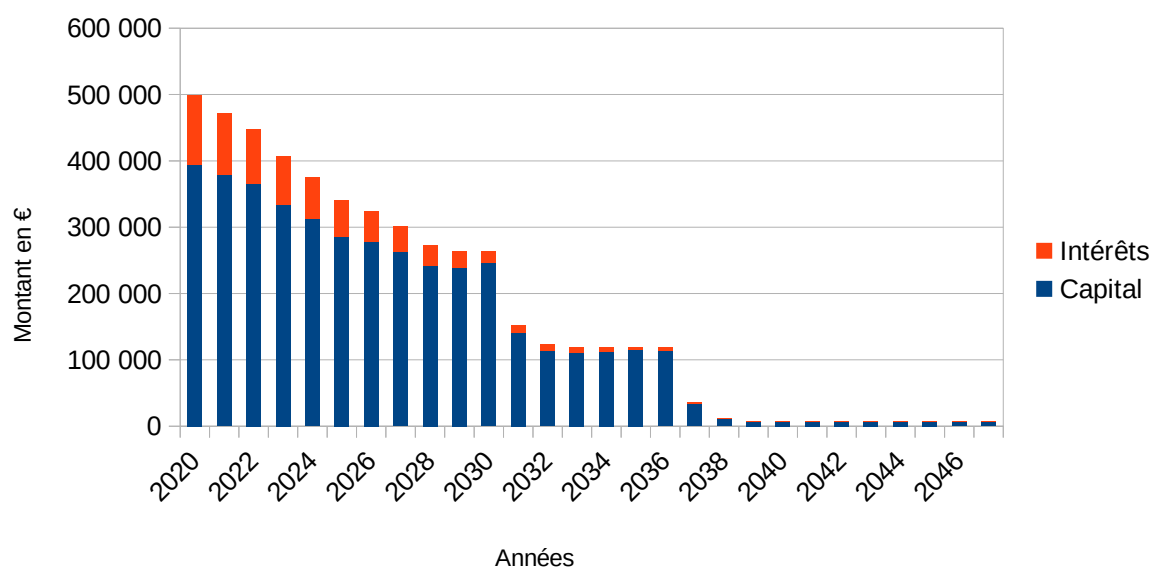
Taux d'endettement : en pourcentage des recettes de fonctionnement

Capacité de désendettement : Encours de la dette au 31 déc / épargne brute

A nouveau, aucun emprunt n'a été nécessaire en 2020, ce qui a permis à la commune de légèrement se désendetter.

Fin 2020, la dette s'établit à 3,64 millions d'€ contre 4 millions d'€ en fin 2019. Tous les emprunts sont à taux fixes, ce qui permet une lisibilité à long terme de la charge annuelle de la dette. Si la commune consacrait toute son épargne à rembourser sa dette, elle la rembourserait en deux ans, ce qui est un très bon ratio.

Etat de l'endettement



Restent à ce jour 22 emprunts en cours contractés par nos six collectivités fondatrices de la commune nouvelle. Le dernier significatif s'éteindra dans 15 ans.

Si aucun nouvel emprunt n'était réalisé, la dette s'éteindrait en 2046 avec une dernière annuité de 6 900 €. Fin 2025, elle aurait diminué de moitié, et ne serait en 2035 plus que de 218 000 €.

L'annuité de la dette (capital + intérêts) a diminué de 26 000 € en 2020 : elle s'établit à 499 000 € contre 525 000 € en 2019.

En l'absence d'emprunt, la dette par habitant a diminué, passant de 606 € en 2019 à 557 € cette année pour une moyenne de la strate équivalente de 844 € en 2018 (dernier chiffre connu). Le montant de l'annuité par habitant est de 77 € pour une moyenne de la strate de 108 €.

La fiscalité

Sur le plan institutionnel et réglementaire, la Loi de finance confirme la troisième et dernière vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes et prévoit la suppression totale de cette taxe sur les résidences principales, et son remplacement à partir de 2021 par la part départementale de la taxe foncière.

Comme évoqué auparavant, la commune n'a plus qu'une très faible autonomie fiscale, uniquement sur la TF (taxe sur foncier bâti) et la TFnB (Taxe sur le foncier non bâti).

Au regard de leur part dans le budget municipal, il faudrait agir fortement à la hausse pour espérer un effet sur le budget, ou bien fortement à la baisse pour qu'un effet de baisse soit ressenti par les contribuables.

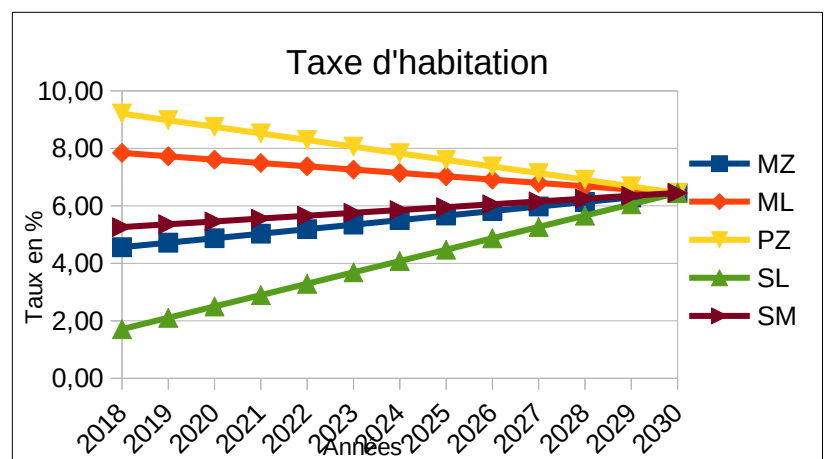
Avant d'aborder les orientations et perspectives 2021, il est important de rappeler notre engagement pour ce mandat : travailler avec une fiscalité constante en terme de taux. La seule dynamique étant alors celle des bases dont la commune n'a pas la maîtrise.

> La Taxe d'habitation

La **Taxe d'habitation** a été modifiée par la loi de finances pour 2018. Depuis 2018, elle baisse progressivement pour 80 % des Français, qui ne la payent plus à compter de 2020. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Au moment de la création de la commune nouvelle, le choix du taux moyen pondéré a été décidé. **Ce taux cible est de 6,45%**, taux qui s'appliquera à chaque foyer municipal en 2030.

Le produit 2019 de la Taxe d'Habitation, par la compensation de l'État plus les foyers encore contributeurs représentait 392 639 €, **399 071 € en 2020**.



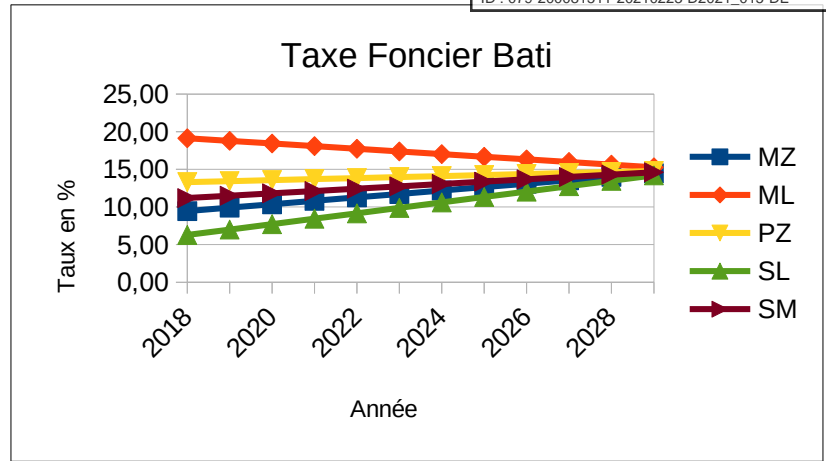
	MZ	ML	PZ	SL	SM
2018	4,56	7,84	9,21	1,71	5,26
2019	4,72	7,72	8,98	2,11	5,36
2020	4,88	7,61	8,75	2,50	5,46
2021	5,03	7,49	8,52	2,90	5,56
2022	5,19	7,38	8,29	3,29	5,66
2023	5,35	7,26	8,06	3,69	5,76
2024	5,51	7,15	7,83	4,08	5,85
2025	5,66	7,03	7,60	4,48	5,95
2026	5,82	6,91	7,37	4,87	6,05
2027	5,98	6,80	7,14	5,27	6,15
2028	6,14	6,68	6,91	5,66	6,25
2029	6,29	6,57	6,68	6,06	6,35
2030	6,45	6,45	6,45	6,45	6,45

> La Taxe Foncière

En dehors des produits des services, la **Taxe sur le foncier bâti** est la principale ressource autonome de la commune.

Au moment de la création de la commune nouvelle, le choix du taux moyen pondéré a été décidé. Ce taux cible est de 14,92%, taux qui s'appliquera à chaque foyer municipal en 2030.

Pour 2019, le produit de la Taxe Foncière représentait 921 717 €, **941 949 € en 2020**.

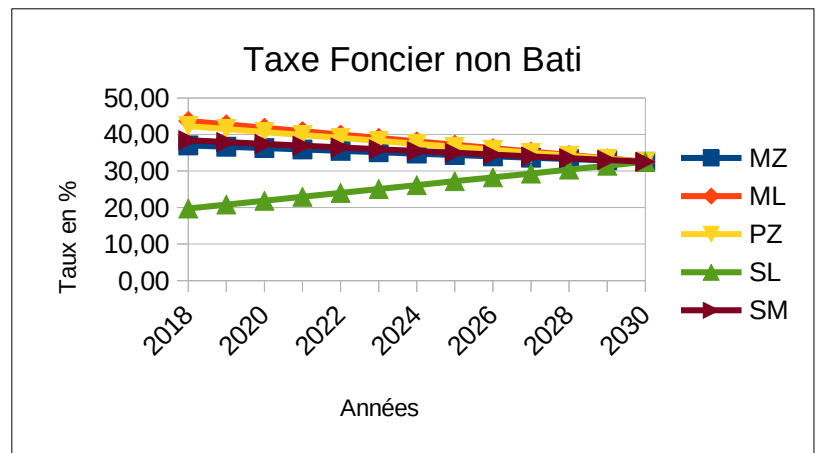


	MZ	ML	PZ	SL	SM
2018	9,45	19,14	13,30	6,28	11,18
2019	9,91	18,79	13,44	7,00	11,49
2020	10,36	18,44	13,57	7,72	11,80
2021	10,82	18,09	13,71	8,44	12,11
2022	11,27	17,73	13,84	9,16	12,43
2023	11,73	17,38	13,98	9,88	12,74
2024	12,18	17,03	14,11	10,60	13,05
2025	12,64	16,68	14,25	11,32	13,36
2026	13,10	16,33	14,38	12,04	13,67
2027	13,55	15,98	14,52	12,76	13,98
2028	14,01	15,62	14,65	13,48	14,30
2029	14,46	15,27	14,79	14,20	14,61
2030	14,92	14,92	14,92	14,92	14,92

> La Taxe Foncière non Bati

Au moment de la création de la commune nouvelle, le choix du taux moyen pondéré a été décidé. **Ce taux cible est de 32,52%**, taux qui s'appliquera à chaque foyer municipal en 2030.

Le produit 2019 de la taxe sur le Foncier non Bati représentait 79 419 €, 80 343 € en 2020.



	MZ	ML	PZ	SL	SM
2018	37,01	43,69	42,32	19,74	38,42
2019	36,64	42,76	41,50	20,81	37,93
2020	36,26	41,83	40,69	21,87	37,44
2021	35,89	40,90	39,87	22,94	36,95
2022	35,51	39,97	39,05	24,00	36,45
2023	35,14	39,04	38,24	25,07	35,96
2024	34,76	38,11	37,42	26,13	35,47
2025	34,39	37,17	36,60	27,20	34,98
2026	34,02	36,24	35,79	28,26	34,49
2027	33,64	35,31	34,97	29,33	34,00
2028	33,27	34,38	34,15	30,39	33,50
2029	32,89	33,45	33,34	31,46	33,01
2030	32,52	32,52	32,52	32,52	32,52

Perspectives pour 2021

Il semble important de commencer ici comme a commencé l'analyse du budget réalisé 2020. En prévisionnel de fonctionnement, nous retrouverons donc les deux projets exceptionnels qui n'ont pu être menés en 2020 : la restauration du rempart de Saint Savinien désormais estimée à plus de 400.000 € TTC mais qui sera aussi l'objet de subventions, et l'étude IEM (Interprétation de l'État des Milieux) pour un budget un peu moindre que précédemment estimé, soit 170 000 €.

Si cette précision est importante c'est que, compte tenu du temps de réalisation, nous allons répartir ces dépenses sur les deux années 2021 et 2022. Si la non réalisation de ces projets en 2020 nous permettait de dégager un autofinancement au-delà de notre rythme habituel, leur réalisation aura pour effet de réduire mécaniquement notre autofinancement pour les deux ans à venir.

Comme précisé précédemment notre choix est de ne pas agir sur les taux fiscaux dont nous avons la maîtrise, ni à la baisse, ni à la hausse.

2021 commence aussi comme avait commencé l'année 2020, c'est à dire en situation de crise sanitaire. Cette situation rend difficile la projection d'une réalisation budgétaire précise mais elle ne doit pas nous empêcher, en dehors des deux impondérables ci-dessus de nous projeter sur l'année 2021 et sur les années futures. C'est l'objet de ce chapitre.

> Nos engagements de mandats, impacts sur le fonctionnement

La vie citoyenne

- Une première **Assemblée citoyenne** a vu le jour en octobre 2020, deux à trois autres auront lieu en 2021.
- Accompagnée par l'IFREE toute une équipe a commencé à se former et va continuer en 2021 au travers d'un **cycle de formation** accompagné par l'Association des Maires 79. Un guide de la Vie citoyenne municipale a d'ores et déjà été rédigé.
- La première assemblée citoyenne a débouché sur l'envie de mettre en œuvre un **événement fédérateur** : une proposition faite par les citoyennes et citoyens, renforcée par la commission Vie citoyenne est de se ré-approprier la fête nationale du 14 juillet. Cette proposition reste à entériner.
- **Le conseil de veille** verra le jour en 2021 pour un restitution en 2022 sur la première année pleine de mandat.

La vie quotidienne

- C'est la commission qui suit l'offre de santé, c'est peu dire que l'année passée a été mouvementée et que 2021 le sera tout autant. Nous devons continuer à **rencontrer l'ensemble des soignants** de la commune afin de confirmer nos souhaits de **renforcement de l'offre médicale** et de bien affiner la **création d'un maison médicale** qui, si nous pourrions participer à son portage foncier et immobilier, doit avant tout être portée par une communauté de soignants.
- Nous nous sommes engagés à réfléchir à une **offre de transport collectif à échelle municipale**. Une **enquête** est initiée qui devrait voir le jour en 2021 pour permettre une mise en œuvre à partir de 2022. La multiplicité des interactions avec tous les acteurs de la mobilité, extérieurs à la commune (région, communauté de communes, acteurs sociaux et économiques) mais aussi interne (navette et

transport à la demande du CCAS, projet de schéma de déplacement) impose une consultation très large ainsi que la recherche de financements futurs.

- Une mission dévolue à cette commission qui verra son aboutissement en 2021 est l'**harmonisation de la gestion de nos cimetières**. Si cette réflexion débouchera sur un règlement, elle imposera aussi de se doter d'un outil de gestion commun à l'ensemble de nos mairies déléguées.

- Il a fallu aussi en 2020 imaginer **le repas de nos aînés** différemment. L'état sanitaire pourrait imposer d'à nouveau adapter cette "institution". 2020 a montré que quel que soit la méthode, nous étions capable de travailler à moyens constants. C'est la direction à nouveau donnée pour 2021. Mais la commission prolongera sa **réflexion sur l'inter-générationnel** en étant attentif à ce que tous nos projets d'investissements n'oublient pas qu'ils doivent être au service de toutes les générations.

Notre relation aux habitants

Nous avons pris la décision en 2020 de **porter l'équipe d'accueil / état civil à cinq personnes** à temps plein, des recrutements ont été initiés, la réalisation aura lieu en 2021. Cette décision est consécutive de notre incapacité tout au long de l'année 2020 à assurer **un accueil et un service de proximité en mairie** sur l'ensemble du territoire. Ce recrutement permettra en réalité simplement de reconstituer les capacités de secrétariat et d'accueil qui étaient celles de nos communes déléguées.

Avec ce renforcement, l'encadrement du pôle Relation aux habitants tout en étant en veille et en support de l'équipe va pouvoir **diriger une partie de son temps au service des projets de Vie citoyenne et de Vie quotidienne**. Il y a une vraie logique à ce que ces deux dimensions, symboliques de notre mandat soient incarnées par un service de proximité intéressé aux projets portés avec et pour les citoyennes et citoyens de toutes générations.

La communication

- 2020 nous aura permis de mettre en route un **Vivre à Melle rénové**. Nous allons continuer sur cette dynamique en éditant un journal à chaque saison, soit quatre par an

- Acquis en 2020, près de 30 panneaux d'affichage vont être déployés sur nos communes déléguées. Ils doivent permettre de rapprocher l'information de l'ensemble des habitants et de mettre en œuvre une **politique de communication** cohérente des événements municipaux et de ceux, récurrents ou non, des porteurs de projet de la commune.

- Le Melle Estival, conçu avec l'Office de Tourisme continuera à être édité

- Notre **communication numérique** se renforcera : présents sur Facebook et Twitter, nous serons aussi présents sur Instagram pour toucher toutes les générations. Notre site internet sera progressivement mis à jour pour, dans un premier temps, reprendre les infos de l'ensemble de nos communes déléguées puis à moyen terme devenir un véritable portail d'information et de service

La culture

- Notre commune développe depuis maintenant plus de 20 ans, une vraie **dynamique autour de l'Art contemporain**, présent tous les 2 ans mais aussi inscrit dans notre paysage.

Si la prochaine biennale aura lieu en 2022 et que nous nous y préparons déjà avec le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) qui en assurera le commissariat, nous consacrerons pour l'année 2021, 50 000 € à une **commande publique**. Dans une vision pluriannuelle, chaque année la commune consacrerait cette somme à l'art contemporain que ce soit de manière événementielle ou patrimoniale.

- Les **conférences scientifiques**, véritable réussite sous l'impulsion de citoyens et d'élus, devraient se développer en intégrant d'autres disciplines (sciences humaines par exemple) afin de se déployer sur les neuf mois de la période scolaire.
- 2021 sera aussi une année de réflexion autour de l'**accueil d'artisans d'art**, en liaison avec notre politique touristique et notre politique d'aménagement, en particulier de l'aménagement de lieux ou de bâtiments laissés vacants. C'est à partir de 2022 que nous devrions voir émerger les premières expérimentations et réalisations.
- Melle est le siège d'une vraie **effervescence musicale**, dynamique essentiellement portée par des associations diverses dans leurs esthétiques mais très complémentaires dans leurs fonctionnements. Les lieux de diffusion sont aussi nombreux et divers. La commune se donne pour objectif d'**affermir cette dynamique** et de la renforcer de **propositions de spectacle vivant** pour déployer avec les conférences scientifiques, les soirées de "découverte du monde", les retransmissions d'opéra, une **véritable Saison Culturelle** collective et coopérative.
A cet effet, au **Metullum**, nous avons prévu deux tranches d'investissement en matériel afin de le doter de matériel de spectacle digne du lieu. Cet investissement est réparti sur deux années, 2020 et 2021.

Le sport

- L'**ensemble des associations sont rencontrées** petit à petit. Ces rencontres doivent nous permettre de **mieux connaître les acteurs** afin d'anticiper au mieux les besoins futurs.
- Une réflexion est en cours sur la **rénovation de la salle Saint Jo Sports**
- La commune est désormais dotée de nombreux stades. Des choix doivent être faits sur le maintien ou non de leur éclairages afin qu'ils soient complémentaires quant à leur usage au cours d'une même journée.
- Le **terrain de BMX** se dégrade désormais rapidement : des décisions seront prises cette année sur sa rénovation en une ou plusieurs tranches.

La Jeunesse

- Le **dispositif des PASS** qui s'adresse à la jeunesse a été étendu aux lycéens en 2020. Cette extension sera maintenue. Relancé tel quel en 2020, il doit être remis à plat en 2021 afin que sa nouvelle version soit mise en place à la rentrée de septembre 2021.
- Un **appel à projet jeune** verra le jour en 2021, réfléchi avec la Commission Vie Citoyenne

Le Tourisme et le Patrimoine

- La commission se réunit tous les jeudis pour travailler sur nos **documents touristiques**. Le travail sur les cheminements devraient se traduire pour l'été 2021 par l'édition de documents, mettant en valeur l'ensemble de la commune.
- Une brochure **Petite Cité de Caractère** sera aussi éditée. Notre commune sera visitée en septembre pour renouveler sa labellisation Petite Cité de Caractère.
- La commune se rapproche de l'association **Monnet-Goyon** pour s'y substituer cet été en portant l'emploi et en assurant les visites du musée. La commune ne versera plus de subvention et entame une réflexion sur l'avenir de ce musée.
- La **V93** a été mise en place par le département. Melle, Marcillé et Chef-Boutonne vont mettre en place en 2021 une boucle complétant cette voie vélo.
- Nous rechercherons cette année quel type d'**hébergement** nous installerons au camping pour remettre en place en 2022 un véritable accueil.

- L'ensemble de la **signalétique touristique** et des panneaux indicateurs d'équipements et de services sera renouvelée sur les trois années à venir.

Un service dédié au développement local et à l'éducation populaire

Culture, sport, tourisme, patrimoine, communication, jeunesse, ...

Pour animer toutes ces dimensions, il fallait un service aux multiples compétences. Son nom est encore en recherche mais il sera enfin au complet en avril avec un effectif passant de 3 à 4 personnes. En effet, nous avons recruté une cheffe de service chargée de la culture, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Le service sera aussi composé d'une chargée de la communication, du tourisme et du patrimoine, d'un responsable des sports et des équipements municipaux, d'une assistante administrative.

Pour l'ensemble des associations, le service travaillera cette année à la mise en place des **nouveaux dossiers de subvention** pour les associations. Il mettra aussi progressivement en place la méthode permettant aux associations de demander leurs subventions de manière coordonnée avec leur saisonnalité. A savoir, comme aujourd'hui en février pour les associations fonctionnant en année civile, mais en août pour les associations fonctionnant en année scolaire.

> Attractivité économique et attention sociales

Attractivité et dynamisation économiques

Cette commission a pour objet d'encourager le développement de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire.

- Elle travaille activement sur la candidature de la commune au dispositif TZCLD (**Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée**) : nous devrions être reconnu courant 2021 "territoire émergent", condition pour faire partie des candidats susceptibles de bénéficier du dispositif
- Elle met en place à partir du 1er semestre 2021 des rendez-vous réguliers avec les **acteurs de l'économie locale** afin de constituer un réseau.
- Un **état des lieux de l'ensemble des locatifs** municipaux sera réalisé tout au long de 2021, patrimoine économique, surtout concentré sur la commune délégué de Melle, mais aussi les logements loués à des particuliers répartis sur l'ensemble de la commune.
- L'adjoint et la commission seront les chevilles ouvrières du **projet d'occupation des locaux de la future ancienne gendarmerie**.

Vie Sociale

Cette dimension de notre politique municipale est étroitement liée à la vie du CCAS. **L'action du CCAS fera l'objet d'une présentation spécifique au conseil municipal.**

Quelques projets portés par la commission :

- Enquête sur l'intérêt de la mise en oeuvre d'un **Guichet unique** a commencé. Ses conclusions devraient être connues cette année pour une mise en place avec le réaménagement des locaux de la mairie en 2022.
- Travail commun mené avec la communauté de communes pour évaluer les besoins d'accompagnement social des publics de l'**Aire des Gens du Voyage**
- Travail à la création d'une association de bénévoles autour de l'accueil des migrants à l'Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA). Notre adhésion à l'**Association des Villes et Territoires Accueillants** devrait nous permettre de tisser un réseau.

> L'aménagement, un nouveau service

Nous avons choisi de rassembler l'urbanisme et l'environnement dans la même commission municipale, ce choix s'incarnera au cours du premier semestre 2021 par la création d'un **service Aménagement**.

Il s'appuiera sur des agents existants mais travaillant à ce jour dans des services différents.

Il rassemblera une **cheffe de service, chargée des projets** d'aménagement, actuellement en place, un **responsable Environnement et biodiversité** qui est actuellement un agent du Centre Technique Municipal, une **assistante administrative chargée du droit des sols**, actuellement dans le service Administration générale.

Au cours de l'année 2021, nous devons aussi statuer sur le renforcement de ce service par un.e chargé.e de mission afin de mener à bien l'ensemble des investissements prévus dans notre PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

L'environnement

- La commune est lauréate de deux appels à projet régionaux et départementaux sur les **continuités écologiques**. Ces projets se déploient sur 2021 et 2022. De nombreuses haies seront plantées replantées ou entretenues. Des **inventaires d'espèces** seront réalisés sur 2021 et 2022.
- L'étang du Chaillot le long du Ruban Vert sera repris à la communauté de commune.
- Nous mettrons en place en 2021 une première **bourse d'aide à l'installation agricole**, tout en attribuant la première, initialement prévue en 2020. Pour cela nous devons trouver une solution à la problématique de compétence puisque à ce jour seules la région et la communauté de communes l'ont.
- Mise en réseau de tous les partenaires concourant à renforcer l'**autonomie alimentaire**. 2020 a vu le lancement du jardin de l'Épicerie sociale sur un terrain mis à disposition par la commune. De nombreuses initiatives existent (Melle Alimen'Terre, répertoire des vergers municipaux, ...), nous continuons à les recenser et à rencontrer les partenaires institutionnels et professionnels.
- L'organisation d'une **fête de l'arbre** est en réflexion. La situation sanitaire ne donne aucune visibilité, elle pourrait s'inscrire dans le paysage festif de la commune en alternance avec la biennale.
- Nous répertorions l'ensemble du **foncier agricole** municipal afin d'harmoniser les conventions de mise à disposition de manière équitable. Nous sommes aussi en veille pour acquérir du foncier agricole quand il pourrait être sujet à la spéculation.
- L'aménagement de la vallée du Pinier est la première étape du projet de Réserve de Biodiversité Communale (RBC). Ce projet prolonge et amplifie le projet à long terme de continuités écologiques.

L'urbanisme, les services techniques et les grands projets

Installés dans un Centre Technique Municipal mais utilisant l'ensemble des locaux des communes déléguées pour entreposer les matériels, les services peuvent désormais se consacrer aussi à des tâches de fond. C'est l'enjeu de l'année 2021 :

- **Politique pluriannuelle d'achat** et de renouvellement des matériels
- Réflexion et mise en œuvre d'un **plan de formation**
- Réflexion et mise en place le cas échéant d'**astreintes techniques**

Nous voulons aussi nous doter de la **compétence SIG** (Système d'Information Géographique) ce qui nous permettra de capitaliser l'ensemble des interventions techniques de terrain et de bien mieux les cartographier.

Ce service entame aussi un **travail sur l'ensemble des réseaux** (électrique, télécommunication, éclairage public, ...). Depuis le troisième trimestre 2020, nous organisons régulièrement des réunions concessionnaires que nous allons généraliser.

La CTM sera chargé de suivre au jour le jour l'**installation de la fibre** qui va être déployée sur la partie urbaine de la commune tout au long de l'année 2021.

Le service est aussi l'organisateur du **marché à bon de commande de voirie**. Chaque année la commune engage 380 000 € de dépenses en entretien de voirie, ces dépenses doivent à la fois permettre le maintien en état de notre voirie mais aussi anticiper les travaux nécessaires sur trois années.

Les grands projets, le budget d'investissement

Les "grands projets" comme on les nomme communément, sont la partie visible mais qui n'est que la conséquence de tout ce qui vient d'être écrit auparavant. Ils sont les outils de nouveaux services à la population, les lieux d'accueil de nos services, les voies de circulation de toutes et tous, notre environnement commun.

Ils seront terminés cette année :

- **Accès à la future gendarmerie** avenue de la Gare
- Suite des **aménagements du Chemin de la Découverte**, au Pinier et près de l'école Jacques Prévert
- Les aménagements routiers aux **abords du nouvel EHPAD**

Ils seront entamés ou réalisés cette année :

- La rénovation de la **salle de cinéma Le Méliès**
- La réfection de l'ancien **Bar Restaurant de Paizay le Tort**
- L'élargissement de la **rue de la broserie desservant Rabalot**
- Le remplacement de l'**éclairage public de Paizay le Tort**
- La **mise en lumière des halles** et le réaménagement de ses abords
- Le **club-house du stade du Pinier**
- Le projet partagé entre citoyens et municipalité autour de l'aménagement de la **place du Ménoc**

Les études suivantes seront menées cette année :

- Reprise et réaménagement de la **"future ancienne" gendarmerie**
- Rénovation et réaménagement de la **salle Saint Jo Sports**
- Etude et le cas échéant début du **réaménagement de la friche "Polo"** à Saint Léger de la Martinière, permettant de concentrer et de maîtriser l'offre commerciale en équilibre avec celle du centre-bourg.
- Mise en accessibilité et **réaménagement de la mairie de Melle** pour un chantier qui devrait se dérouler en 2022. Ce projet doit permettre aux services, décrits dans ce document, d'habiter une maison commune et de mener le projet municipal de la manière la mieux coordonnée qui soit.

> Transversalité

Une vaste étude menée tout au long de 2021 va nous permettre d'**écrire notre Plan de référence**.

Ce plan de référence doit nous permet d'étudier concrètement notre **schéma de déplacement**, de l'articuler avec notre projet municipal et l'ensemble des projets d'aménagement jusqu'à la fin du mandat.

Voilà tous les éléments qui doivent nous permettre de construire le budget prévisionnel 2021 et dont nous devons débattre avant de bâtir concrètement ce budget prévisionnel et d'affirmer des pistes sérieuses pour les suivants.